

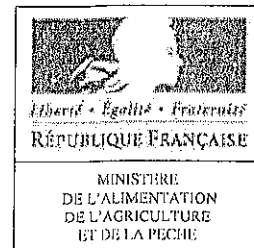
Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 7500569RCOM09027



SYNGENTA FRANCE S.A.S
1 Avenue des Près CS10537
78286 GUYANCOURT CEDEX
FRANCE

Paris, le 30 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Par courrier daté du 17 juin 2015, je vous notifiais mon intention, suite au réexamen de l'autorisation post inclusion de la substance active pyrimicarbe, de retirer la mention abeille et certains usages de votre préparation. Vous nous avez transmis vos observations par courrier daté du 26 juin 2015.

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre une demande de réexamen communautaire d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 7500569 - PIRIMOR G

AMM n° 7500569

(ce n° intransit et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous demande de fournir à l'Anses dans un délai de 2 ans à compter de la date de signature de la décision :

- Un suivi de sensibilité de plusieurs ravageurs (*Aphis gossypii*, *Aphis nasturtii*, *Myzus persicae* et *Nasonovia ribisnigri*) pour lesquels des baisses de sensibilité ont été constatées.
- Les résultats tous les 2 ans du programme de suivi des teneurs en pyrimicarbe dans les eaux de surface adapté aux périodes d'application de la préparation et aux événements pluvieux.

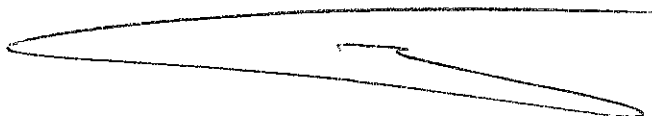
Dans le cas d'une utilisation en plein champ, les données suivantes seraient nécessaires :

- La méthode d'analyse de la détermination du métabolite R35140 dans l'eau.
- Une étude de suivi des effets à court-terme sur la survie des oiseaux sauvages en champ traité au pyrimicarbe.
- Un essai sur la reproduction des vers de terre avec la préparation PIRIMOR G.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 7500569 Nom commercial : PIRIMOR G

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 7500569

Date prévisionnelle de renouvellement : 2019

Firme détentrice : SYNGENTA FRANCE S.A.S

Type commercial : Produit de référence

Composition : Pyrimicarbe 500 G/KG

Vu l'avis de l'Anses n°2009-0213 du 8 août 2012

Conditions d'emploi

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée supérieure à 100 mètres équipée d'un dispositif végétalisé supérieur à 20 mètres par rapport aux points d'eau.
- Dans le cadre d'une protection Biologique intégrée sous serre, ne pas exposer les pollinisateurs ou les insectes auxiliaires utilisés.
- Délai de rentrée : 24 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour des applications avec un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement de protection pendant l'application de la préparation.
- Pour des applications avec un pulvérisateur à dos sur cultures basses en respectant un volume de bouillie minimum de 350 L/ha, porter un vêtement de protection pendant l'application et des gants pendant le mélange/chargement.
- Pour des applications avec une lance sur cultures hautes, porter des gants pendant le mélange/chargement et l'application.
- Pour des applications avec une lance sur cultures basses avec un volume de bouillie minimum de 600 L/ha, porter des gants et un appareil de protection respiratoire de type FFP2 pendant le mélange/chargement et des gants et un vêtement de protection pendant l'application.

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation PIRIMOR G est accordée.
La mention abeille est retirée

Dénominations commerciales

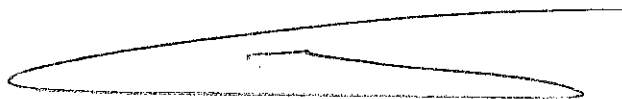
PIRIMOR G,

Mention

Retiré Emploi autorisé durant la floraison (abeilles)

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la santé
et de la protection des végétaux

30 JUIN 2015

Alain TRIDON

Classement

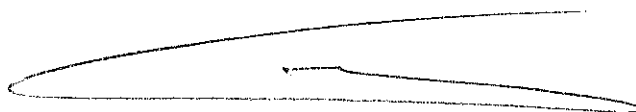
Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	T	TOXIQUE
Phr. Risque	R20	NOCIF PAR INHALATION
Phr. Risque	R25	TOXIQUE EN CAS D'INGESTION
Phr. Risque	R36	IRRITANT POUR LES YEUX
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Liste des usages rattachés

<u>USAGE</u>	14053105 - Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 KG/HL		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	<u>Max. Apport</u> 3	
<u>Commercialisation</u>	31/12/2016		
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	14053100 - Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers		
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 KG/HL		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	<u>Max. Apport</u> 3	
<u>Commercialisation</u>	31/12/2016		
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement et d'un manque d'efficacité.		
<u>USAGE</u>	16103101 - Artichaut*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,75 KG/HA		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>		
<u>Commercialisation</u>	31/12/2016		
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	16153103 - Asperge*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,75 KG/HA		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>		
<u>Commercialisation</u>	31/12/2016		
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

30 JUIN 2015

USAGE 15053106 - Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16173102 - Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16203102 - Carotte*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 12153103 - Cassissier*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 15103109 - Céréales à paille*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,25 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

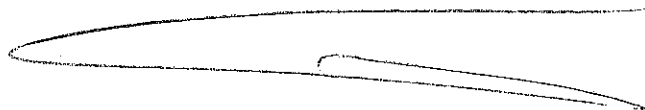
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 12203102 - Cerisier*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

30 JUIN 2015

Alain TRIDON

USAGE 16353102 - Chicorées - Production de racines*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement et d'un risque résidus

USAGE 16403101 - Choux*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement et d'un risque résidus

USAGE 16323106 - Concombre*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sous serre.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Nombre d'application :
 - o 1 application sur cornichon et courgette
 - o 2 application sur concombre et courge
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours sur cornichon, courgette et courge et de 7 jours sur concombre.

USAGE 15203105 - Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

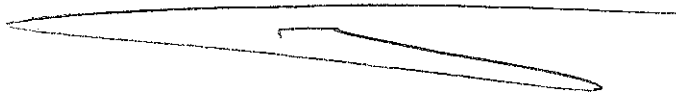
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement et d'un manque d'efficacité

USAGE 17403104 - Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation Max. Apport 3
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur en charge
de la protection des végétaux

30 JUIN 2015

Alain TRIDON

USAGE 16503102 - Epinard*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,3 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sur épinard.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Nombre d'application :
 - o 1 application avec une ZNT de 100 mètres.
 - o 2 applications sous serre
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

USAGE 16823102 - Fines Herbes*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi VOIR PARTICULARITES D'EMPLOI
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Cond. Emp.

- Dose d'emploi :
 - o 0,5 kg/ha sous serre.
 - o 0,75 kg/ha avec une ZNT de 100 mètres.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

USAGE 16553105 - Fraisier*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sous serre.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 7 jours.

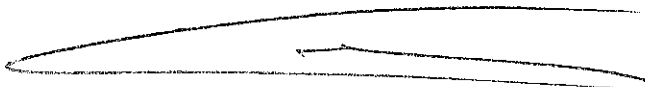
USAGE 12353103 - Framboisier*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM

<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>
<u>Commercialisation</u> 31/12/2015	31/12/2016

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

30 JUIN 2015

USAGE 12103102 - Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16853119 - Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation Max. Apport 2
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.
Cond. Emp.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

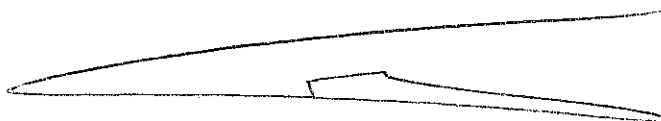
USAGE 16603101 - Laitue*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ
Max. Apport 2
Cond. Emp.
- Uniquement autorisé sur laitue sous serre.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

USAGE 00517067 - Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,75 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation Max. Apport 2
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.
Cond. Emp.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 14 jours.

USAGE 16663106 - Maïs doux*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,4 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

30 JUIN 2015

Alain TRICOM

USAGE 15553105 - Maïs*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,4 KG/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Commercialisation

31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16753103 - Melon*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,75 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sous serre.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 19393101 - Pavot*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,5 KG/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Max. Apport 2

Commercialisation

31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Cond. Emp.

- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 21 jours.

USAGE 12553122 - Pêcher*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,075 KG/HL

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Commercialisation

31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16863104 - Poivron*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,5 KG/HA

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

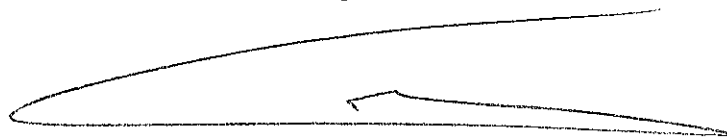
Max. Apport 2

Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sous serre.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur
de la protection des végétaux

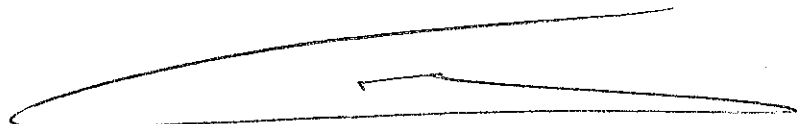
30 JUIN 2015

Alain YERMON

<u>USAGE</u>	15653108 - Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,5 KG/HA		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	12603163 - Pommier*Trt Part.Aer.*Puceron lanigère		
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 KG/HL		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	12603150 - Pommier*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 KG/HL		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	00612002 - Porte graine - Légumineuses fourragères*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,75 KG/HA		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	<u>Max. Apport</u> 2
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	00606013 - Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Trt Part.Aer.*Insectes piqueurs		
<u>Dose d'emploi</u>	0,75 KG/HA		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		
<u>USAGE</u>	12653110 - Prunier*Trt Part.Aer.*Pucerons		
<u>Dose d'emploi</u>	0,075 KG/HL		
<u>Décision</u>	RETRAIT D'AMM		
	<u>Date</u>	<u>Date Utilisation</u>	
	<u>Commercialisation</u>	31/12/2016	
	31/12/2015		
<u>Motivation</u>	L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.		

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de l'agriculture
et de la protection des végétaux

30 JUIN 2015

Alain TRINON

USAGE 17303108 - Rosier*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,075 KG/HL
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 15563102 - Sorgho*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,4 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 15853101 - Tabac*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 16953104 - Tomate*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

Max. Apport 2

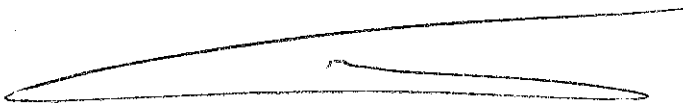
Cond. Emp.

- Uniquement autorisé sous serre.
- Non autorisé contre *Myzus persicae*.
- Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 3 jours.

USAGE 15903101 - Tournesol*Trt Part.Aer.*Pucerons
Dose d'emploi 0,5 KG/HA
Décision RETRAIT D'AMM
Date Date Utilisation
Commercialisation 31/12/2016
31/12/2015
Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain VERDUN

30 JUIN 2015

USAGE 00516016 - Haricots et pois non écossés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,75 KG/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Commercialisation

31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 00518011 - Haricots écossés*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,75 KG/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Commercialisation

31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

USAGE 00517101 - Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons

Dose d'emploi 0,75 KG/HA

Décision RETRAIT D'AMM

Date

Date Utilisation

Commercialisation

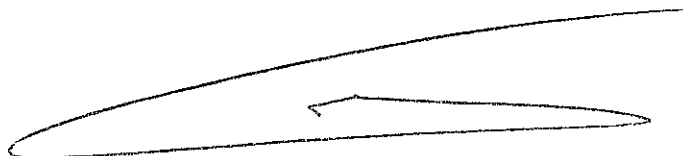
31/12/2016

31/12/2015

Motivation L'usage est retiré en raison d'un risque de ruissellement.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,



Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRÉBON

30 JUIN 2015